



# COMMISSION DEPARTEMENTALE REGLEMENTS et CONTENTIEUX

## CONFIGURATION REGLEMENTAIRE Réunion plénière du Jeudi 7 Août 2025

### Procès-Verbal n° 1

*Président :* Martial BANCE

*Présents :* Cédric CLAUZIER, Agnès FLEURY, Ludovic FONTAINE, Dominique PENNERAS  
Anne-Marie RABAUD

*Excusés :* André CAUMONT, Thierry MABIRE.

**Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission Règlements et Contentieux décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel pour les sanctions concernant l'ensemble des dispositions prises ci-dessous.**

#### ADOPTION DES PROCES VERBAUX

- Réunion règlementaire en Visio du 3 Juin 2025 publié sur le site foot clubs, en date du 5 Juin 2025, le PV est adopté à l'unanimité

#### DOSSIER A ETUDIER

#### Participation du F.C. ROCQUANCOURT à différents plateaux U9 avec des jeunes non licenciés au club

#### Présentation des licences actives du club au niveau des jeunes

Licence enregistrée le 29/01/2025 DOUVILLE Raphaël n° 9604044923, U9 valide

Licence enregistrée le 13/02/2025 HAMARD Paul n° 9604546241, U8 valide uniquement dans sa catégorie d'âge

Licence enregistrée le 26/02/2025 GERMOND Gabin n° 96052422628, U8 valide uniquement dans sa catégorie d'âge

Licence enregistrée le 10/03/2025 ALEXANDRE Lloris n° 9605241833, U8 valide uniquement dans sa catégorie d'âge

Licence enregistrée le 10/03/2025 LAMOTTE Tom n° 9605242625, U7 valide uniquement dans sa catégorie d'âge  
**(ne peut donc pas participer aux plateaux U9)**

Licence enregistrée le 25/02/2025 GENTIL Laura n° 9605242629, U6 F valide uniquement dans sa catégorie d'âge  
**(ne peut donc pas participer aux plateaux U9)**

Seuls 4 joueurs du F.C. ROCQUANCOURT étaient autorisés à participer aux plateaux U9 pour la saison 2024/2025, sachant que le nombre de joueurs pour une équipe U9 est de 5, par conséquent le FC ROCQUANCOURT ne satisfait pas aux obligations nécessaires pour la validation des plateaux U9 auxquels il a participé aux dates suivantes :

Le 01/03/2025, plateau organisé par l'Et. S. THURY HARCOURT,

Le 08/03/2025, plateau organisé par FRESNEY LE PUCEUX,

Le 15/03/2025, plateau organisé par INTER ODON FC,

Le 22/03/2025, plateau organisé par le FC B2LC,

Le 26/04/2025, organisé par l'AS POTIGNY VCU,

Le 17/05/2025, organisé par l'A.S. LA HOGUETTE.

**Constatation :**

Non-retour au District par l'intermédiaire du FAL de la liste des joueurs et joueuses ayant participé aux différents plateaux.

**S'agissant de la participation de joueurs et/ou de joueuses non-inscrit(e)s sur une feuille de présence, la commission selon l'article 187.2 des R.G. a fait valoir son droit d'évocation.**

**Par ces motifs et statuant par défaut,**

La Commission,

**Confirme la non-validation des plateaux pour manque d'effectif et précise que le F.C. ROCQUANCOURT n'a donc pas présenté d'équipe jeunes pour la saison 2024/2025.**

Selon le barème financier, inflige au club de FC ROCQUANCOURT vu l'article 213 des R.G. de la F.F.F, la **somme de 250,00 €** pour amende (non-respect de la catégorie d'âge, par nombre de joueurs et de plateaux soit 25€x2x5)

Transmet le dossier à la Commission animation, pour ce qui la concerne.

*Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.*

Le Président : Martial BANCE

La Secrétaire : Agnès FLEURY

